



PROGRAMME DE FORMATION Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

CONCEPTEUR OU ENCADRANT
INITIAL OU RECYCLAGE

• Durée

7 heures

• Prérequis

- Initial : Aucun
- Recyclage : être titulaire d'un titre d'habilitation initial en limite de validité, à présenter obligatoirement.

• PUBLIC concerné

Personnel intervenant dans la préparation ou à l'exécution de travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens. Bureau d'étude, chef de chantier.

• OBJECTIF

- Comprendre la réglementation DT-DICT ainsi que le guide technique.
- Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

AIPR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



• PÉDAGOGIE

- La journée est interactive, le formateur crée les conditions où chacun peut s'exprimer et écouter.
Roulement de sujets théoriques, exercice pratique.
- La base théorique est sous forme de diapositives et visionnage de vidéos pour étudier les situations.
- Remise d'un livret abordant toutes les connaissances requises (délivré à l'issue de la réussite à l'examen).

• MOYENS HUMAINS

Formateurs qualifiés ayant une pratique de technicien sur terrain ou de conseil dans le domaine électrique.

• SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation individuelle de formation
- Recyclage tous les 5 ans

• CONTENU

- La réglementation : loi anti endommagement, arrêté du 27/12/2016, guides techniques
- Mise en oeuvre du chantier : les différents documents et les actions de prévention avant le démarrage d'un chantier
- Préparer son intervention : les différents documents et les actions de prévention avant le démarrage du chantier
- En cas d'endommagement : la règle des 4A et les mesures en cas d'accident

Mise à jour Septembre 2025